

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

13-2552
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, René Eymery, Rémy Queyrel

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Jean-François Tourres

Objet : Attribution du marché de travaux de pose de canalisations, construction et équipement de chambres de vannes au groupement ABRACHY- POINCELET – Tronçon 1 Les Blayes, tronçon 2 Château Lacroix.

Monsieur le Président indique que la Commission des travaux s'est réunie dans la matinée pour prendre connaissance du Rapport d'Analyse d'Offres (RAO), rédigé par le Directeur.

3 offres ont été déposées avant la date limite de dépôt :

- La Société Alpes Sud Canalisation, basée aux Mées, présente une offre à 585 963,46 € HT
- Le Groupement ABRACHY - POINCELET TP, basée à Tallard, présente une offre à 430 000 € HT
- La société CGM CHEVALIER, basée à La Roche-des-Arnauds, présente une offre à 794 646,17 € HT

Monsieur le Président indique que les Syndics n'ont pas formulé d'observation et ont été amenés à donner leur accord au RAO présenté.

Monsieur le Président demande aux Syndics de se prononcer sur l'attribution du marché au groupement SAS ABRACHY-PONCELET TP.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à l'attribution du marché, pour un montant de 430 000 € HT soit 516 000 € TTC, au groupement SAS ABRACHY-POINCELET TP, située 9 bis Avenue de Provence 05130 Tallard, Siret 318 446 259 00034 pour ABRACHY et 241 route de Napoléon La Clouissa Rourebeau 05300 Upaix, Siret 791 189 707 00015 pour SAS POINCELET TP
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les pièces nécessaires.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance
M. Jean-François Tourres



Le Président
M. Claude Nebon

